

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 19 décembre 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 11/12/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à 18 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 6	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, René AMARGER
Pour : 7	Représentés : Stéphane DIET par Chrystel VALLY
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents :
	Secrétaire de séance : Nadine BEAUFILS

Objet : Décision modificative n°02 - 2022_DE_031

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	44.00	
022	Dépenses imprévues	-44.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	12945.28	
238 (041)	Avances versées commandes immo. incorp.		12945.28
TOTAL :		12945.28	12945.28
TOTAL :		12945.28	12945.28

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/ 12/ 2022 et publié ou notifié le 19/ 12/ 2022
--

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/01/2023 048-214801532-20221219-2022_DE_031-DE